

## **INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE** **ANNEE 2022 – 2023**

Vous envisagez d'inscrire votre enfant au cours de l'année scolaire 2022-2023 (pour les mercredis ou durant les vacances), vous devez effectuer les démarches selon les modalités suivantes impérativement

**entre le 16 mai et le 26 juin 2022.**

**Pour un renouvellement de dossier : déposer les documents via votre espace famille, vérifiez et mettez à jour en ligne vos informations en cohérence avec votre dossier (voir notice jointe)**

**Pour un premier dépôt de dossier : prendre rendez-vous auprès de l'accueil de loisirs souhaité**

**A compter du 01 juillet 2022, vous pourrez faire vos demandes de réservation pour les mercredis via votre espace famille.**

---

### **Documents à fournir lors des INSCRIPTIONS PAR ENFANT (Mercredis et vacances scolaires)**

- FICHE DE RENSEIGNEMENT ENFANT / FAMILLE
- FICHE AUTORISATIONS PARENTALES
- DOCUMENT PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
- FICHE SANITAIRE
- PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION (à jour)
- ATTESTATION ALLOCATAIRE (CAF ou autres) avec votre QUOTIENT FAMILIAL (datant de moins de 2 mois ; même si > 2100€).
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE de la période en cours
- Coupon règlement intérieur signé
- RIB
- L'autorisation de prélèvement automatique

Si vous êtes concerné :

- Documents relatifs aux AIDES FINANCIERES (Comité d'entreprise, aides sociales ...)

Les documents sont disponibles le site de la Communauté de Communes Cœur de Savoie rubrique Enfance : [www.coeurdesavoie.fr](http://www.coeurdesavoie.fr), auprès de chaque Accueil de loisirs et de l'accueil de la communauté de Communes place Albert Serraz à Montmélian.

Le dossier est établi pour toute l'année scolaire. Merci de nous avertir en cas de changements.

**RAPPEL : Afin de pouvoir effectuer vos demandes d'inscription et de réservation via votre espace famille, vous devez impérativement fournir l'ensemble des documents complétés et signés. Aucun dossier papier ne sera accepté.**

**En cas de dossier incomplet, l'accès à une demande d'inscription est verrouillé informatiquement.**

**En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le directeur de l'accueil de loisirs**